



RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Agence Parcs Canada
Pièce 1300, 635, 8^e Avenue S.-O.
Calgary (AB) T2P 3M3
N° de téléc. pour les soumissions : 403-292-4475

MODIFICATION DE L'INVITATION

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Bureau de distribution :

Agence Parcs Canada
Pièce 1300, 635, 8^e Avenue S.-O.
Calgary (AB) T2P 3M3

Commentaires:

Une copie signée de la présente modification doit accompagner chaque soumission.

Sujet : Examen de la sécurité des barrages du lac Johnson, dans le parc national Banff, en Alberta		
N° de l'invitation : 5P420-13-5029/A	N° de modification de l'invitation : 02	Date : 18 juillet 2013
N° de référence de SEAG : PW-13-00333147		
N° de référence du client : BNP12-04-040		
L'invitation prend fin :		
À : 14 h	Le : 24 juillet 2013	Fuseau horaire : Heure avancée des Rocheuses (HAR)
Adresser toute demande de renseignements à : Adam Krisch		
N° de téléphone : 403-292-4560	N° de télécopieur : 403-292-4475	Courriel : adam.krisch@pc.gc.ca

À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) Par la présente, nous accusons réception des instructions modifiées et confirmons en avoir tenu compte dans notre soumission.	
_____ Nom du fournisseur/de l'entrepreneur	
_____ Adresse	
_____ Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur	
_____ Titre	
_____ Signature	_____ Date



La présente modification n° 02 vise à donner des renseignements supplémentaires sur l'état du barrage est et à répondre aux questions des soumissionnaires.

1. État du barrage est du lac Johnson

Les inondations du mois dernier ont entraîné la rupture du barrage est du lac Johnson. L'examen complet de la sécurité des deux barrages se poursuivra pendant les travaux de réparation, et le barrage sera rétabli sous peu. Il n'est pas possible pour le moment de dire si la réparation sera terminée avant les travaux sur le terrain de l'Examen de la sécurité des barrages (ESB), mais le projet d'ESB se poursuit pour les deux barrages.

2. Question

La Demande de propositions (DP) précise qu'il faut procéder à un relevé topographique afin de confirmer les dessins de l'ouvrage fini, mais l'annexe G comprend ce qui semble être un dessin de conception assistée par ordinateur. Le dessin fourni par Parcs Canada avec la DP est-il suffisant? Il ne semble y avoir ni bâtiment ni route près du barrage. Serait-il possible de mesurer l'exutoire à l'aide d'un ruban, d'un niveau et d'une mire?

Réponse

Le relevé des deux barrages vise les barrages eux-mêmes et ne comprend aucun relevé topographique directement en aval du barrage. Si une analyse de la rupture s'avère nécessaire, aucun relevé n'est disponible pour déterminer le trajet de la crue, par exemple, et une inondation importante pourrait avoir des incidences sur la Transcanadienne, en aval du barrage est. Pour ce qui est des barrages eux-mêmes, les relevés suffisent, mais, si une analyse de la rupture est requise, des travaux de relevé supplémentaires pourraient être nécessaires.

3. Question

Lorsque nous imprimons les dessins, ils sont en grande partie cachés par une bande noire. Pouvez-vous nous fournir de nouveau le fichier des dessins?

Réponse

Oui. Le fichier est joint à la présente modification.

Les autres modalités demeurent inchangées.

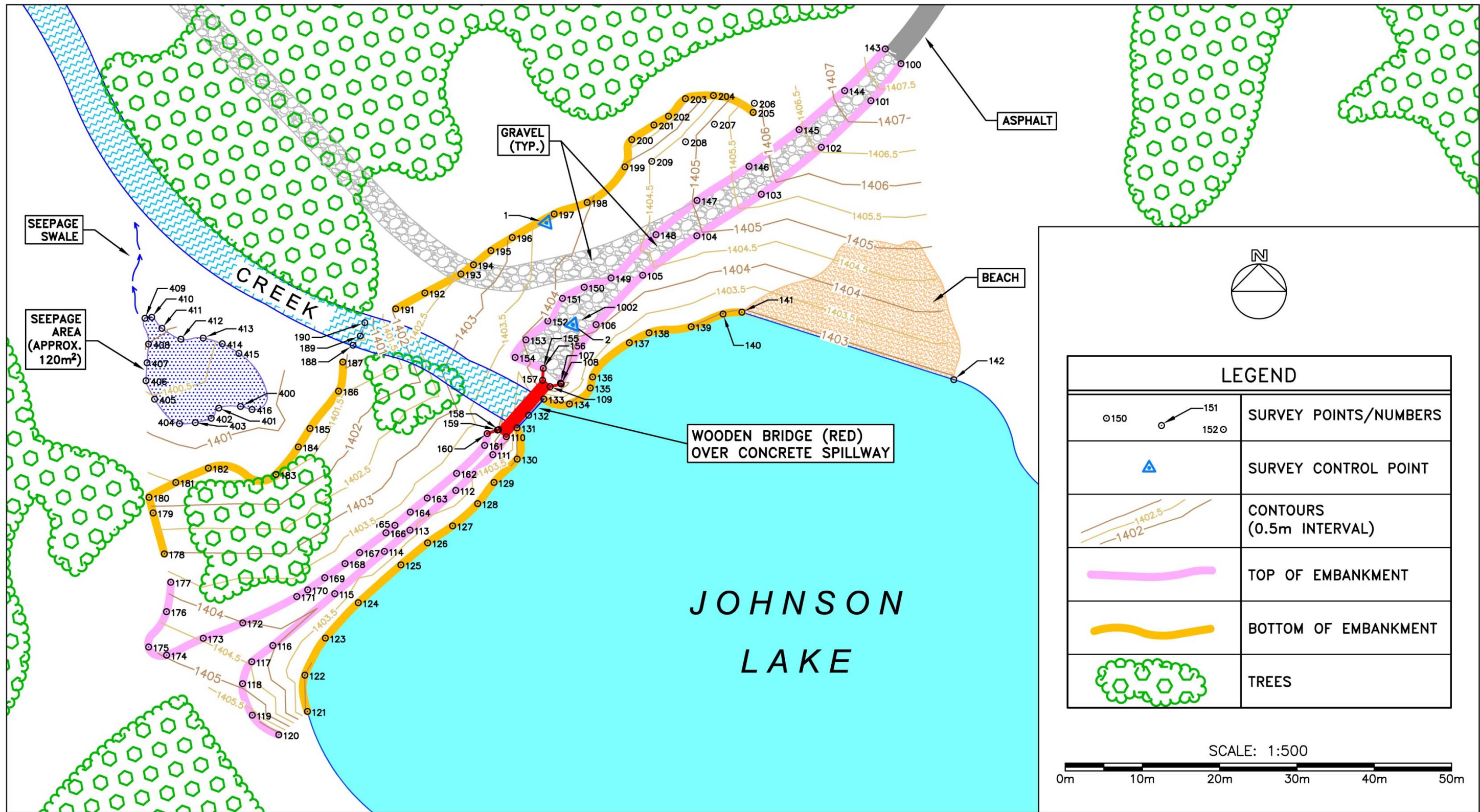


Figure 1 West Dam Topographic

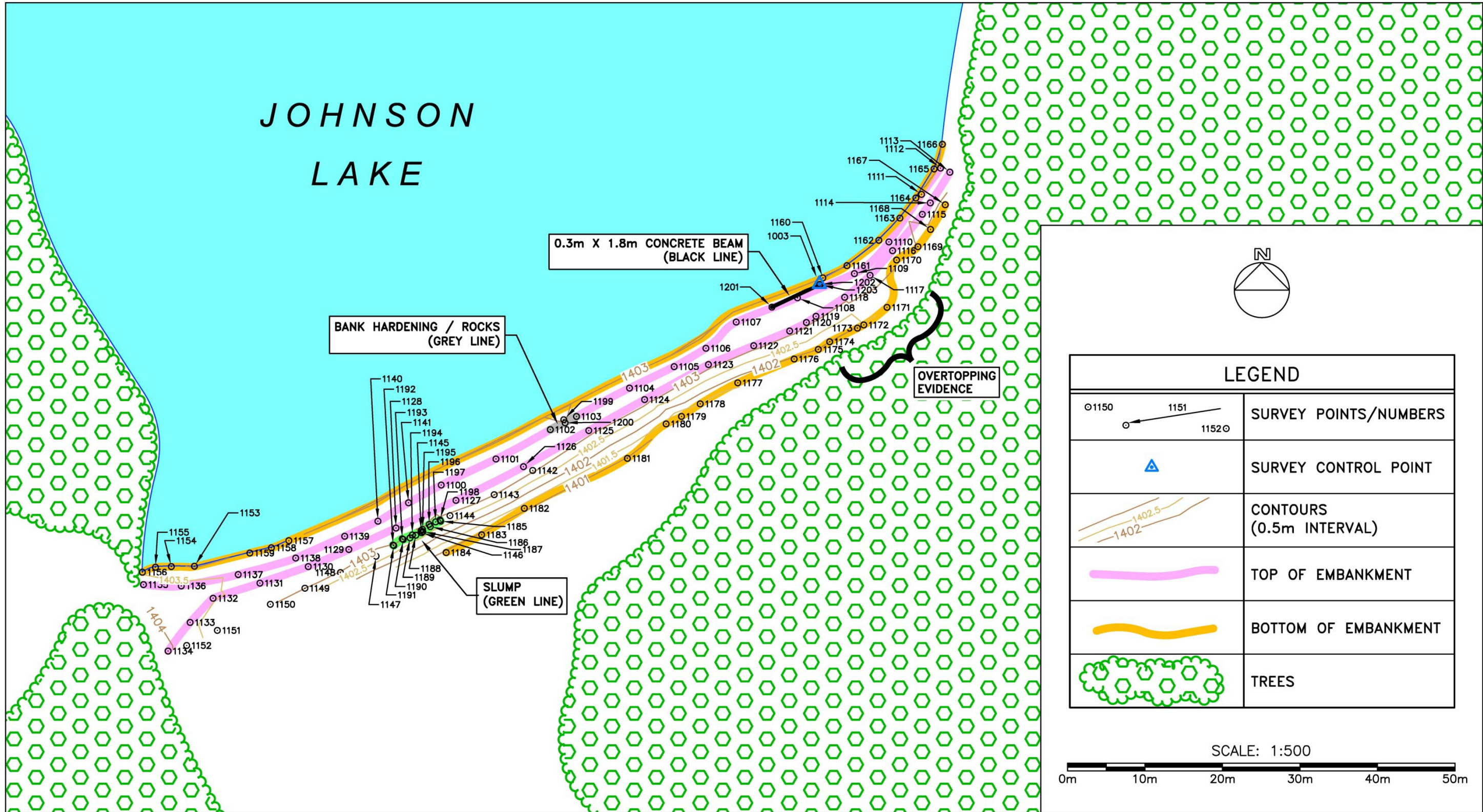


Figure 2 East Dam Topographic Survey